



LA FEDERATION COMMUNIQUE

Daunat (02)

STOP AUX PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Des salariés ont fait grève pendant 11 jours contre leurs conditions de travail inacceptables, pour la reconnaissance de leurs savoir-faire et une augmentation de salaire.

Le 12 avril, ils ont signé un accord de fin de conflit avec la direction. L'activité a repris ce lundi sur le site de production, SANS EUX. Daunat a signifié à treize ex-grévistes par voie d'huissier ce samedi matin, une mise à pied conservatoire en vue d'un licenciement pour faute lourde !

Pourquoi ?

Révoltés par des salaires de misère, la non reconnaissance de leurs compétences et savoir-faire, des conditions de travail proches de l'esclavagisme, des salariés de l'équipe de nettoyage de nuit se sont mis en grève le lundi 2 avril pour porter leurs revendications. Très vite la fabrication de jour a été perturbée. Des salariés de production étant soumis à la même exploitation ont marqué des arrêts de travail pour soutenir les grévistes et leur mouvement.

Daunat a « cassé » le mouvement

La direction comprenant très vite ce qui se passait et usant de l'accord de modulation, a appelé chaque salarié de production pour dire que l'usine était fermée et qu'ils devaient rester chez eux. Daunat a ainsi empêché l'amplification de ce mouvement bien légitime. Quelques salariés mis en repos « forcé » sont venus soutenir les grévistes qui sont restés 11 jours et 11 nuits à se relayer. Leur courage et leur pugnacité est à saluer.

Soutenus par l'Union locale de Laon, la Fédération, des syndicats du département, la population, la mairie..., ils se sont organisés, ils se sont battus et ils ont gagné. Ils ont signé un accord de fin de conflit qui prévoit une prime de 70 € par mois, sans condition pendant 3 mois, puis qui sera ensuite soumise à des critères qui seront mis en place lors d'une négociation et sous le contrôle de la Direccte. Cette prime sera versée à compter d'avril 2018 pour l'ensemble des près de 300 salariés du site.

Daunat s'est par ailleurs engagé à améliorer les conditions de travail, son organisation et revoir la qualification des salariés affectés au nettoyage. On pouvait donc espérer que désormais, les salariés du nettoyage auront de l'eau chaude toute la nuit et pas seulement pendant 4h, qu'ils auront des extracteurs conformes qui ne les feront plus suffoquer, que leurs compétences seront reconnues et payées comme il se doit...

Daunat, tout le monde connaît, ce sont les sandwiches et les salades. Cette entreprise fait partie du groupe Norac qui détient entre autre « La Boulangère et les crêpes Wahoo ». Un chiffre d'affaires de près de 250 millions d'euros et classé parmi les 500 plus grosses fortunes de France. Fortune estimée par le magazine Challenges en 2017 à 170 millions d'euros, en hausse de 21,43 % par rapport à 2016.

... / ...

Jamais on n'a vu une telle grève dans le groupe. Régulièrement, des salariés se mobilisent et portent les mêmes revendications, chez Daunat en Bourgogne, à la Boulangère, autre fleuron du groupe, partout une exploitation maximum, des horaires de travail qui changent tout le temps, entravant gravement la vie de famille et une souffrance physique liée aux conditions de travail désastreuses. Avec la méthode Lean, les salariés sont robotisés, d'une seule ligne de production sortent 25 000 sandwiches par jour.

Quand ces salariés ont osé relever la tête, Daunat les a immédiatement isolés sur conseil sans doute de Monsieur « Norac » qui n'entend pas voir sa fortune diminuer en 2018. Il a décidé de « frapper un grand coup » sur ces salariés qui gagnent à peine plus que le Smic et grâce à une prime de froid qui leur a été supprimée et intégrée dans leur salaire.

La CGT ne laissera pas faire et mettra tout en œuvre pour que ces salariés retrouvent leur emploi dans les meilleurs délais.

Plusieurs initiatives de rassemblements, signatures de pétitions, motions, mobilisations, soutiens, solidarité seront proposés dans les prochains jours.

Le 19 avril 2018
tous ensemble devant l'usine
pour soutenir ces 13 salariés
et exiger l'arrêt des procédures disciplinaires

(Daunat : 3 rue Emile Zola 02 000 Chambry)

Montreuil, le 17 avril 2018